



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 19.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 10.04.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

LONGAGES AS 21 / CANTON ST.MARTORY USSEG 21 du 29.03.2025 – U14 D3

Affaire mise en délibéré

Affaire n°2 :

CINTEGABELLE JS 2 / AUTERIVE SA du 15.03.25 – SD3 – Poule B

Pour le club d'AUTERIVE SA 2

2 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 21.04.25
Motif : comportement blessant/officiel pendant et après la rencontre

Affaire n°3 :

RAMONVILLE US / LAURAGAIS FC 2 du 01.03.25 – SD4 – Poule D

Pour le Club LAURAGAIS FC 2

6 ans de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 06.03.2025
Motif : acte de brutalité/officiel après le match
Art 13.1 du Barème Disciplinaire – Amende 250 €

Equipe

Deux points de retrait au classement pour la gravité des faits ; agression d'arbitre par joueur

Affaire n°4 :

GARONNA NORD TLSAIN / TLSE METROPOLE FC du 23.03.2025 U15 D2 – Poule D

Pour le Club GARONNA NORD TLSAIN

Equipe - Comportement du public

Deux points de retrait avec sursis
Art 200 des R.G

interdiction de délivrance de licence pendant deux ans

Pour le club de TLSE METROPOLE FC

1 math automatique+3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : comportement intimidant pendant la rencontre